



# LIVRET D'ACCUEIL

## Polyclinique de Limoges



[polyclinique-limoges.com](http://polyclinique-limoges.com)

**Site Chénieux** ⋮  
18 rue du Général Catroux  
87000 Limoges

**Site Emalleurs-Colombier** ⋮  
1 rue Victor Schoelcher  
87000 Limoges

**Pôle Ophtalmologie Chénieux** ⋮  
15 rue du Général Catroux  
87000 Limoges



# Bienvenue

Vous allez être accueilli(e) au sein de l'un des sites de la Polyclinique de Limoges. Notre priorité est de vous accorder la meilleure attention et de vous assurer la qualité et la sécurité lors de votre prise en charge.

Notre établissement a pour mission principale d'assurer des soins d'une qualité optimale en respectant les normes de sécurité et en recherchant la satisfaction du patient. Les équipes médicales disposent d'une compétence reconnue dans chaque discipline et œuvrent pour votre rétablissement en complémentarité avec les autres acteurs paramédicaux.

Notre dynamisme est le fruit de la participation de chacun d'entre vous et notre fiabilité, la traduction de notre volonté partagée de progrès.

Nous vous souhaitons un agréable séjour dans nos établissements.

La Direction.



# Présentation

Issue du rapprochement en 2012 des cliniques Chénieux, Emailliers et Colombier, la Polyclinique de Limoges est un acteur de référence de l'offre de soin en Haute-Vienne.

Réparties sur deux sites (site Chénieux et site Émailliers-Colombier), de nombreuses spécialités médicales et chirurgicales sont proposées pour répondre au mieux aux besoins des patients :

- Localisé au sud-est de la ville de Limoges, le site Chénieux dispose d'un service d'accueil des urgences 24 h/24, d'un pôle ophtalmologique dédié et d'une trentaine de spécialités médicales et chirurgicales.
- Le site Emailliers-Colombier, situé à l'ouest de Limoges (quartier du Roussillon) possède la seule maternité privée de la Haute-Vienne ainsi qu'un pôle chirurgical pluridisciplinaire.

Établissement d'excellence en Limousin, la Polyclinique de Limoges offre à ses patients une qualité d'accueil et de prise en charge maximale, reconnue par la Haute Autorité de Santé et plusieurs labels (Maternité Saine, GRACE, etc...). Pour répondre à l'évolution des pathologies, à l'augmentation de l'espérance de vie, ainsi qu'aux nouvelles attentes des patients, la Polyclinique de Limoges a initié une transformation de la relation patient, en les accompagnant de façon personnalisée tout au long de leur parcours, jusqu'à leur sortie de l'établissement.

Implantée depuis plus de 130 ans en Limousin, la Polyclinique place le patient au cœur de son projet et maintient une tradition d'excellence, d'innovation et d'éthique.

## La Polyclinique en chiffres :

1 000

Collaborateurs

500

Lits et places

100 000

Patients /an

230

Médecins

22 000

Passages aux urgences /an

40

Spécialités

# Nos Engagements

## Pour la Qualité et la sécurité des soins

La mise en oeuvre de ce système de gestion de la qualité a notamment pour objectif de vous assurer des soins de qualité et pertinents. Notre engagement assure ainsi :

- L'écoute et la prise en compte de vos exigences
- La sécurisation de votre prise en soin
- L'innovation des pratiques médicales.

La Polyclinique est certifiée Haute Qualité des Soins depuis 2021 par la HAS (autorité publique indépendante à caractère scientifique). Les indicateurs de qualité et de sécurité des soins développés par le ministère sont disponibles sur le site de la HAS.



Site Chénieux

Tous nos indicateurs qualité sur le site de la HAS



Site Emailliers-Colombier

## Vous pouvez faire part de votre avis :

- Au travers du questionnaire disponible dans les services
- Au travers du questionnaire mail : l'enquête E-Satis est une enquête nationale, le recueil de votre adresse mail lors de votre admission permet l'envoi et l'accès dans votre messagerie d'un questionnaire.

Le résultat des enquêtes sur l'évaluation de la satisfaction des usagers, en particulier les appréciations formulées dans les questionnaires de sortie sont analysées par la Direction de la Polyclinique, les équipes d'encadrement et la Commission Des Usagers. Cette analyse permet de contribuer à l'amélioration continue de votre prise en charge.

## Pour la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)



LIMOGES durable

La Polyclinique est engagée dans une démarche de développement durable depuis plusieurs années. Depuis 2023, elle est labellisée « Limoges Durable » par la Ville de Limoges.

Notre démarche RSE a pour ambition de répondre aux enjeux du développement durable et de valoriser nos établissements et nos salariés dans leur mission au service des patients et des territoires.

Pendant votre séjour, vous pouvez contribuer à mettre en oeuvre nos actions avec quelques gestes simples : éteindre la lumière et la télévision en votre absence, ne pas laisser couler l'eau inutilement, respecter les consignes de tri des déchets.

# Avant votre hospitalisation

## Une décision d'hospitalisation a été prise avec votre praticien

Vous allez être orienté(e) par votre médecin dans un de nos 5 parcours de soin. Selon votre parcours, vous recevrez à la sortie de votre consultation un passeport précisant l'ensemble de votre future prise en charge.



Votre passeport reprendra l'ensemble des étapes de votre parcours de soin personnel et comportera l'ensemble des consignes spécifiques préalables à votre hospitalisation.

Les formulaires qu'il comporte sont à remplir, signer et à remettre, au plus tard, le jour de votre hospitalisation.

**Dans tous les cas, après la visite avec votre médecin, vous devez vous rendre au service des préadmissions** proche de l'accueil général (entrée principale de l'établissement) afin de procéder aux formalités administratives de votre séjour.

Cette démarche préalable simplifiera l'enregistrement de votre dossier le jour de votre entrée et évitera ainsi toute attente.

Si vous êtes hospitalisé(e) en **secteur ambulatoire**, prévoyez dès maintenant que vous ne pourrez pas rentrer seul(e) ni rester seul(e) à votre domicile. Un passeport ambulatoire vous sera remis lors de votre consultation.

## Horaires d'ouverture des Admissions et Préadmissions

Site Chénieux Site Emailliers-Colombier	Lundi au Vendredi 7 h - 19 h	Samedi et Dimanche 8 h - 19 h
Pôle Ophtalmologie	Lundi au Vendredi 7 h 30 - 18 h	

## En cas d'hospitalisation programmée en chirurgie et obstétrique : La consultation pré-anesthésique

Si vous avez eu **des examens** (prises de sang, électrocardiogrammes ou autres) depuis moins de 3 mois, apportez les pour la consultation.

Vous devez apporter **la ou les ordonnances** de tous les médicaments que vous prenez.

Si vous avez besoin d'**examens sanguins** particuliers, ils pourront vous être prescrits lors de la consultation.

4

## Anticipez : faites votre pré-admission

En vue de réaliser votre **pré-admission**, vous devez vous munir des documents suivants :

- **Votre carte d'identité** ou votre passeport ou votre titre de séjour en cours de validité. Pour les enfants, il est nécessaire de présenter un justificatif d'identité, des deux parents et de l'enfant (carte d'identité, passeport, titre de séjour et livret de famille).
- **Votre carte vitale** ou votre attestation de droits à la CSS (Complémentaire Santé Solidaire) ou votre carte d'Aide Médicale de l'Etat.
- **Votre carte de mutuelle** en cours de validité.
- Votre carnet de soins, si vous êtes bénéficiaire de l'article du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.
- Votre feuille d'accident du travail ou maladie professionnelle.

**Pour l'hospitalisation d'un mineur**, en complément des pièces ci-dessus et selon le décret n° 2003-462, il est impératif que le formulaire d'autorisation d'opérer un patient mineur soit signé par les deux parents ou la personne détenant l'autorité parentale.

**Pour l'hospitalisation d'un majeur protégé**, vous devrez fournir, en sus des documents ci-dessus, l'autorisation d'opérer signée du tuteur légal. La présence d'un accompagnateur est souhaitable.

**Pour l'hospitalisation nécessitant la présence d'un accompagnant**, il est souhaitable de prévoir que celui-ci reste auprès du patient, en particulier pour les enfants.



## La chambre particulière ou chambre à deux lits

Si vous le souhaitez, vous aurez la possibilité d'être hospitalisé(e) en chambre particulière. Faites-en la demande auprès du personnel administratif. Une chambre seule vous sera attribuée en fonction des disponibilités le jour de votre hospitalisation. Celle-ci fera l'objet d'une facturation complémentaire (tarifs en annexe) pouvant être prise en charge par votre mutuelle, sous réserve d'un accord remis à l'établissement avant votre départ.



5

# Le jour J, votre admission

L'admission des patients hospitalisés s'effectue tous les jours. Votre horaire d'entrée et votre service d'admission vous ont été communiqués par les professionnels de santé assurant votre prise en charge.

Dès votre arrivée, présentez-vous dans le service qui vous a été indiqué.

N'oubliez pas d'apporter les documents nécessaires et indispensables à la préparation de votre dossier (si besoin, les documents seront complétés le jour de votre entrée) :

- Le  **carnet de santé**  pour les mineurs,
- Votre  **formulaire de désignation de la personne de confiance et directives anticipées**  dûment complétés et signés,
- Vos  **formulaires de consentement libre et éclairé**  dûment complétés et signés,
- Votre  **justificatif de groupe sanguin** ,
- Tout autre document demandé par le chirurgien, le médecin, l'anesthésiste : analyses médicales, radiographies, électrocardiogrammes, ordonnances en cours, courrier de votre médecin ... ,
- Votre carnet de soins, si vous êtes bénéficiaire de l'article du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre,
- Votre(s)  **pièce(s) d'identité officielle(s)** ,
- Vos  **ordonnances de traitements**  médicamenteux en cours,
- N'oubliez pas vos affaires de toilette (brosse à dents, dentifrice, serviettes, gants de toilette, savon, shampoing...), votre linge personnel,
- Prévoyez des vêtements confortables, faciles à mettre et à retirer,
- Les chaussons doivent être légers, faciles à enfiler, talons maintenus, semelles souples et épaisses pour limiter le risque de chute.

Le personnel soignant et le praticien vous expliqueront le déroulé de votre séjour : visite des praticiens (médecins, anesthésistes, chirurgiens,...), vos rendez-vous (examens, heure de passage au bloc opératoire, ...).

Ces horaires vous seront donnés à titre indicatif et peuvent être amenés à varier, notamment en fonction des urgences.

# Le bon déroulement de votre séjour

La clinique vous offre un environnement calme et confortable propice à votre prompt rétablissement, afin que votre séjour soit le plus agréable possible et le plus sécurisé.

L'ensemble du personnel et la Direction sont présents pour faciliter votre séjour. Il vous est possible de vous adresser au cadre soignant de votre service d'hospitalisation, ou directement aux équipes soignantes.

## **Télévision et téléphone**

Si vous souhaitez bénéficier de ces services, durant votre séjour, nous vous invitons à y souscrire auprès du personnel de la boutique du site Chénieux ou des hôtesses d'accueil du site Emailleurs-Colombier.

## **WiFi**

L'établissement met à votre disposition un service Wifi payant. Il permet une navigation classique, mais restreinte.

N'hésitez pas, lors de votre admission, à demander à notre hôtesse d'accueil ou au personnel de la boutique (site Chénieux) le mode d'emploi pour vous connecter.



## **Repas**

Les repas sont adaptés à votre état de santé. L'équipe se tient à votre disposition pour effectuer les changements ou répondre à vos questions.

## **Accompagnants**

Un service de restauration peut être prévu pour votre famille ou vos accompagnants, au self le midi, en chambre le soir, sous réserve du règlement de votre commande auprès du personnel de la boutique (site Chénieux) ou des hôtesses d'accueil (site Emailleurs-Colombier). La cafétéria se situe au niveau 0 proche de l'entrée principale (site Chénieux) et au rez de jardin (site Emailleurs-Colombier). Vous avez la possibilité de demander un lit accompagnant pour rester auprès de votre enfant, votre conjoint ou toute autre personne. Adressez-vous au personnel de la boutique (site Chénieux) ou aux hôtesses d'accueil (site Emailleurs-Colombier).

## **Respect du culte**

La Polyclinique met à disposition des usagers une liste des représentants des différents cultes en Haute-Vienne. Ils peuvent intervenir à vos côtés à votre demande.

## **Courrier**

Vous avez la possibilité de recevoir votre courrier pendant votre séjour. Pour faciliter les recherches, indiquez à vos correspondants d'inscrire vos nom, prénom, et service d'hospitalisation. Vous pouvez également poster du courrier préaffranchi, en le déposant à l'accueil avant 16 h 00.

## **Boutique et distributeurs**

Site Chénieux : Une boutique située dans le hall central est à votre disposition. Le personnel vous propose une restauration rapide, des boissons chaudes ou froides ainsi qu'un choix diversifié de journaux et magazines. Vous pouvez également accéder à un distributeur automatique de billets. Des distributeurs vous permettront de vous restaurer à toute heure.

Site Emailleurs-Colombier : Des distributeurs vous permettront de vous restaurer à toute heure.

# Quelques règles élémentaires

Il est interdit de fumer et vapoter dans l'enceinte de l'établissement.

Être vigilant sur les nuisances gênant d'autres patients : bruit, non-respect des horaires de visite, nombre de visiteurs limité.

Notre personnel est garant de votre intimité et de la discrétion de votre séjour. De même, nous vous demandons de bien vouloir respecter le travail des professionnels et de veiller à votre attitude à leur égard.

## Les visites

Conscients du réconfort qu'ils vous apportent, vos parents et amis sont les bienvenus. Cependant, veuillez privilégier les visites l'après-midi. Les heures de visites peuvent être différentes selon les services de soins. Lors des soins et des visites des médecins, vos visiteurs seront priés de sortir de la chambre.

Seuls les bouquets de fleurs coupées sont tolérés pour le service de maternité, après confirmation du personnel (pas de plantes en pot). Si vous apportez des denrées alimentaires : merci d'en informer l'équipe soignante et faire attention à leur conservation.

## Votre sécurité

Pour votre sécurité, les portes de la clinique seront fermées à 21 h et 20 h le week-end. Toutes les dispositions réglementaires en matière de sécurité incendie sont respectées dans l'établissement. Les consignes d'évacuation sont affichées dans tous les lieux communs.

Pour votre sécurité, assurez-vous que la porte de votre chambre soit toujours fermée. La présence d'animaux de compagnie, la conservation de denrées alimentaires, d'alcool ou de matières dangereuses ne sont pas autorisées en chambre. **N'apportez ni bijoux, ni objets de valeur. Un dépôt au coffre de l'établissement est possible contre récépissé. La responsabilité de l'établissement ne saurait être reconnue en cas de perte, détérioration, vol de tous vos effets personnels (loi du 6 juillet 1992).** Nous vous conseillons de prévoir de ranger vos prothèses dentaires, auditives, oculaires dans des boîtes prévues à cet effet, afin d'éviter les pertes.

## L'hospitalisation des enfants

Une attention toute particulière est portée à la prise en charge des enfants : locaux et équipements adaptés et sécurisés, accueil personnalisé, descente au bloc opératoire en voiturette, information spécifique, prise en charge de la douleur appropriée, présence des proches par la possibilité d'installation de lits accompagnants...

## Hygiène

Nous vous invitons à bien vouloir adopter les règles d'hygiène de base (hygiène des mains, port du masque en cas de symptômes respiratoires).

Utilisez les gels hydroalcooliques à votre disposition et suivez les précautions mises en place par les professionnels de soins de l'établissement.

Merci d'informer l'équipe soignante en cas :

- de portage d'une bactérie multi-résistante (BMR) ou hautement résistante émergente (BHRe)
- ou d'infection récente.

# Des équipes disponibles

Durant votre séjour, n'hésitez pas à faire appel aux professionnels ci-dessous

## Site Chénieux

Une **psychologue** est à votre disposition durant l'intégralité de votre séjour pour vous et vos proches dans le but de vous accompagner au mieux. 05 55 45 48 04

Le **service social** a pour mission d'améliorer les conditions de vie, de prévenir les difficultés médico-sociales, économiques et professionnelles. 05 55 45 48 40  
05 55 45 47 48

Le service **diététique** dispense des conseils nutritionnels et participe à la prise en charge des patients atteints de troubles du métabolisme ou de l'alimentation. 05 55 45 45 91  
05 55 45 47 02  
05 19 76 15 35

Une équipe de **sophrologues** vous propose des séances de relaxation et/ou respiration, afin de favoriser le bien-être et réduire le stress. 05 55 45 46 22  
05 55 45 46 23

**Des soins socio esthétiques** pour vous accompagner dans la reconstruction de l'estime et l'image de soi. 05 55 45 40 65  
Ce service est proposé tous les lundis et mardis sur rendez-vous.

Un **tabacologue** pour vous aider dans votre arrêt du tabac. 05 55 45 44 51

Une **référente handicap** pour faciliter l'hospitalisation des personnes en situation de handicap par la mise en place de dispositifs adaptés. 05 55 45 40 45

## Site Emailleurs-Colombier

Une **psychologue** sera à votre disposition durant votre séjour, dans le but de vous accompagner au mieux. 05 55 43 39 26

Le **service social** a pour mission d'améliorer les conditions de vie, de prévenir les difficultés médico-sociales, économiques et professionnelles. 05 55 45 47 48

Le service **diététique** dispense des conseils nutritionnels et participe à la prise en charge des patients atteints de troubles du métabolisme ou de l'alimentation. 05 55 43 38 97

Une équipe de **réflexologues** vous propose des séances dans le but de limiter le stress et réduire la douleur. 05 55 43 39 06

Une **tabacologue** pour vous aider dans votre arrêt du tabac. 05 55 43 38 61

Une **référente handicap** pour faciliter l'hospitalisation des personnes en situation de handicap par la mise en place de dispositifs adaptés. 05 55 45 40 45



# Votre sortie

Votre date de sortie est fixée par votre praticien. Elle a lieu le matin après la visite du praticien. Elle peut s'effectuer tous les jours, dimanches et jours fériés inclus.

**Vous devez impérativement vous rendre, avec un moyen de paiement, au bureau des sorties avant votre départ.**

Pour tout patient mineur ou majeur protégé, la sortie devra se faire en présence impérative du parent disposant de l'autorité parentale (et l'accord de l'autre parent) ou du tuteur légal.

**En cas de sortie contre avis médical, il vous sera demandé de vous rapprocher de l'équipe soignante afin de bien vouloir signer le document de sortie.**

## Règlement des frais

Les tarifs des frais hospitaliers et suppléments hôteliers de confort sont annexés à ce livret d'accueil. La prise en charge de votre hospitalisation est couverte par l'assurance maladie et votre mutuelle, selon les garanties de votre contrat.

Des frais annexes peuvent, toutefois, rester à votre charge (cf. liste ci-dessous). Ils vous seront réclamés lors de votre sortie. Une facture acquittée vous sera remise dès réception de votre règlement pour un remboursement éventuel auprès de votre mutuelle :

- Le ticket modérateur,
- Le forfait journalier,
- Le montant forfaitaire pour tout acte dépassant le montant fixé par le décret n°2006-707,
- Le supplément de chambre particulière,
- Les frais accompagnants,
- Les dépassements d'honoraires.

## Transports

Si votre état de santé le nécessite, le médecin vous prescrira un transport médicalisé pris en charge par l'assurance maladie. Pour votre retour à domicile, le choix de la société de transport est laissé à votre discrétion.

# Fiche tarifaire

(En vigueur au 02/01/2024, soumise à modifications)

Prestations tous sites	Prix
Chambre ambulatoire endoscopie	45,00 €
Chambre en ambulatoire	55,00 €
Chambre particulière <i>(y compris le jour de sortie)</i>	87,00 €
Forfait journalier <i>(y compris le jour de sortie)</i>	20,00 €
Participation forfaitaire	24,00€
Télévision chambre particulière	5,50 €/jour
Ouverture ligne téléphonique	3,00 € / séjour
Consommations téléphoniques	0,15 €/min vers fixes 0,30 €/min vers mobiles
Wifi pour 24 h	2,00 €
Formule self pour les accompagnants <i>(prix moyen)</i>	12,00 €
Site Chénieux	
FORMULES ACCOMPAGNANTS Les repas sont à commander et à payer à la boutique, le jour même avant 14 h. Le dîner est servi en chambre à 19 h. Le petit déjeuner est à commander et à payer la veille à la boutique. Il est servi en chambre à partir de 7 h 30.	
Kit accompagnant complet (lit d'appoint, draps, kit hygiène, dîner en chambre et petit déjeuner)	30,00 €
Lit accompagnant seulement	21,00 €
Forfait lit & petit déjeuner accompagnant	25,00 €
Dîner en chambre (entrée, plat garni, fromage, dessert)	9,00 €
Petit déjeuner en chambre (boisson chaude, pain, beurre, confiture)	4,00 €
Formule snacking boutique ou à emporter	A partir de 5,00 €
Site Emaillers-Colombier	
Possibilité de restauration en chambre (s'adresser au personnel de l'accueil)	
Télévision chambre à 2 lits	3,50 €/jour
Forfait lit et petit déjeuner accompagnant (à régler en prépaiement auprès des hôtesses d'accueil)	25,00 €
Pôle Ophtalmologie	
<b>Formule Base :</b>	
• Collation et attente collective	0 €
<b>Formule Solo :</b>	
• Espace privatif	
• Pause gourmande	55 €
• Wifi sur demande	
• Parking gratuit	
<b>Formule Duo :</b>	
• Espace privatif	
• Pause gourmande	
• Wifi sur demande	
• Parking gratuit	
• Accompagnement accepté	
• Pause gourmande pour l'accompagnant	65 €

Les parkings des différents sites de la Polyclinique de Limoges sont payants. La fiche tarifaire est disponible sur notre site internet [www.polyclinique-limoges.com](http://www.polyclinique-limoges.com)



# Droits et devoirs

## Comment se préoccupe-t-on de votre douleur ?

La douleur n'est pas une fatalité, elle se prévient, se traite et se soulage. Tout le monde ne réagit pas de la même façon face à la douleur. Des échelles d'évaluation adaptées permettent de mesurer l'intensité de votre douleur.

La loi du 4 mars 2002 reconnaît le soulagement de la douleur comme un droit fondamental de toute personne. Ce droit est inscrit dans le Code de la Santé publique : Article L. 1110-5.

La prise en charge de la douleur est une priorité de la Polyclinique. Elle veille à mettre en œuvre le programme national de lutte contre la douleur :

**Elle s'engage au travers de son organisation à prévenir, évaluer, prendre en compte et traiter votre douleur.**

Au sein de la Polyclinique, un Comité de LUTte contre la Douleur (CLUD) propose des actions préventives, curatives et palliatives de la douleur et coordonne les actions des praticiens et des équipes soignantes.

Des enquêtes sur la prise en charge de votre douleur sont menées régulièrement au sein de la clinique.

Les moyens utilisés dans la prise en charge de votre douleur :

- C'est une évaluation régulière, au cours de votre séjour, de votre douleur pour pouvoir la traiter. Plusieurs échelles d'évaluation existent. Nous utilisons pour vous l'échelle la mieux adaptée.
- C'est une palette de traitements antalgiques, sous diverses formes et voies d'administration appropriées.
- Ce sont des informations sur la prise des médicaments anti-douleur pour éviter que la douleur ne s'installe.
- C'est une palette de traitements non médicamenteux : psychologue, hypnose, sophrologie, acupuncture, socio-esthétique...
- C'est expliquer afin de dédramatiser et supprimer le facteur anxigène qui peut parfois potentialiser votre douleur.
- C'est aussi un accompagnement psychologique.

## Alimentation et nutrition

Une équipe de diététiciennes est à votre disposition pendant votre séjour. N'hésitez pas à la solliciter, en vous renseignant auprès du personnel soignant.

Le Comité de Liaison pour l'Alimentation et la Nutrition (CLAN) a une première mission de conseil afin d'améliorer la prise en charge nutritionnelle des patients ainsi que la qualité de l'ensemble de la prestation alimentation/nutrition.

Une hôtesse de prise de commande de repas passe au début de votre séjour pour prendre vos goûts ou désirs et vous faire choisir vos repas.

## Vos médicaments

Vous devez remettre tous vos médicaments à l'infirmier(e) qui s'occupe de votre admission. Ils seront isolés à votre nom dans la pharmacie du service et vous seront rendus à votre sortie. Pendant votre hospitalisation, le médecin adapte votre traitement à votre état de santé. Votre traitement peut être maintenu, modifié ou arrêté : pendant votre séjour, le nombre, la forme, la présentation des médicaments que l'on vous donne peuvent être différents de votre traitement habituel ainsi que l'horaire de prise. Tous les médicaments sont fournis par la pharmacie de la Polyclinique et donnés par l'infirmier(e) au cours de l'hospitalisation.

Exceptionnellement, si la pharmacie de la Polyclinique ne dispose pas des traitements que vous prenez habituellement, vos médicaments personnels pourront être utilisés, le temps que la pharmacie les commande.

**Il est important d'éviter tout risque d'erreur ou de mélange entre votre traitement habituel et ceux prescrits par les médecins de l'établissement.**

La Polyclinique met en œuvre une politique d'amélioration de la qualité de la prise en charge des médicaments et des dispositifs médicaux. Elle fait partie intégrante de la politique d'amélioration de la qualité de la sécurité des soins. Dans ce cadre, elle définit les orientations de la politique du médicament et les axes d'amélioration de la qualité de la prise en charge médicamenteuse. Elle se décline en un programme d'actions qui contribue au management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse du patient, tel que défini par l'arrêté du 6 avril 2011.

## Informations médicales et consentement éclairé

La loi du 4 mars 2002 a réglementé le droit à l'information du patient par le médecin. Elle concerne les investigations, traitements et actions de prévention : leur utilité, leur urgence, leurs conséquences, les risques fréquents ou graves normalement prévisibles, les autres solutions possibles, les conséquences prévisibles en cas de refus et les nouveaux risques identifiés. Votre volonté d'être tenu(e) dans l'ignorance d'un diagnostic ou d'un pronostic sera respectée, sauf lorsque des tiers sont exposés à un risque de transmission.

Le consentement aux soins est un préalable indispensable à tout acte médical ou mise en place d'un traitement. Il est libre et éclairé. Il doit obligatoirement être obtenu avant tout acte médical ou traitement.

# Droits et devoirs

## Personne de confiance

En application de la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, l'établissement vous propose de désigner une personne de confiance pendant la durée de votre hospitalisation. Cette personne de confiance sera consultée au cas où vous seriez hors d'état d'exprimer votre volonté. Cette désignation se fait par écrit en remplissant la fiche mise à votre disposition dans votre passeport d'hospitalisation. Cette désignation est révocable à tout moment. Les dispositions relatives à la désignation de la personne de confiance ne s'appliquent pas lorsqu'une mesure de tutelle est ordonnée. Toutefois, dans cette hypothèse, le juge des tutelles peut, soit confirmer la mission de la personne de confiance, antérieurement désignée, soit la révoquer. La personne de confiance peut être différente de la personne à prévenir.

## Personne à prévenir

Nos services vous demanderont de désigner une ou plusieurs personnes comme « personne à prévenir » (généralement le patient choisit un proche ou la famille). Cette personne sera avertie lors d'une éventuelle difficulté.

La personne à prévenir sera inscrite dans le recueil d'informations.

## Patients mineurs et patients majeurs sous tutelle

Toute intervention ou toute anesthésie générale sur un mineur nécessite une autorisation signée par les parents ou le représentant légal. Les informations concernant la santé des mineurs et des majeurs sous tutelle et les soins qu'ils doivent recevoir, sont délivrées exclusivement à leurs représentants légaux (respectivement le(s) titulaire(s) de l'autorité parentale ou le tuteur).

Chaque fois que cela est possible, le praticien en charge d'un patient mineur ou majeur protégé informe l'intéressé(e) de manière adaptée à sa maturité ou à son discernement et le fait participer dans la même mesure à la prise de décision le concernant. Son consentement est systématiquement recherché. Si le refus d'un traitement par le titulaire de l'autorité parentale ou du tuteur entraîne des conséquences graves pour la santé de l'intéressé(e), le médecin délivre les soins indispensables.

## Service Social

Dans le cadre de votre prise en charge dans notre établissement, vous pouvez contacter notre service social joignable au 05.55.45.48.40 ou au 05.55.45.47.48 (site Chénieux) ou au 05.55.43.39.56 (Site Emailliers-Colombier) afin d'être accompagné, ainsi que votre famille, dans vos différentes démarches administratives, notamment en fin d'hospitalisation ou pour obtenir un relais vers des organismes d'aides (juridiques, psychologiques, sociales, etc.).

## Directives anticipées

Les directives anticipées mentionnées à l'article L. 1111-11 du Code de la Santé Publique s'entendent d'un document écrit, daté et signé par leur auteur dûment identifié par l'indication de son nom, prénom, date et lieu de naissance. Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, faire une déclaration écrite, appelée « directives anticipées », afin de préciser ses souhaits quant à sa fin de vie, prévoyant ainsi l'hypothèse où elle ne serait pas, à ce moment-là, en capacité d'exprimer sa volonté.

Ces directives indiquent ses souhaits concernant les conditions de la poursuite, de la limitation, de l'arrêt ou du refus de traitement ou d'acte médicaux. À tout moment et par tous moyens, elles sont modifiables ou annulables.

Si vous souhaitez que vos directives soient prises en compte, sachez les rendre accessibles au médecin qui vous prendra en charge dans l'établissement. Si vous ne pouvez pas écrire et signer vous-même vos directives, vous pouvez faire appel à deux témoins dont votre personne de confiance. Pour ce faire, nous vous conseillons de vous rapprocher du cadre de soins.

## Survenue d'un événement indésirable

Un événement indésirable est un événement inattendu qui perturbe ou retarde le processus de soin.

Notre établissement met en œuvre tous les moyens pour anticiper les risques et en réduire leurs conséquences. Pour nous aider, comme l'ensemble des professionnels de la Polyclinique, vous avez la possibilité de déclarer, vous aussi, pendant votre séjour, tout événement indésirable, soit en sollicitant le cadre de santé de votre service, soit sur papier libre à déposer dans les boîtes à courrier situées dans chaque service.

Nous nous engageons à vous tenir informé(e) dans les meilleurs délais des actions d'amélioration éventuellement mises en place.

Le portail santé.gouv.fr permet aux professionnels et aux usagers de signaler en quelques clics aux autorités sanitaires tout événement indésirable ou tout effet inhabituel ayant un impact négatif sur la santé.



# Droits et devoirs

## Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales

Au sein de l'établissement le CLIN organise et coordonne la surveillance et la prévention des infections nosocomiales, il est assisté sur le terrain par une équipe opérationnelle d'hygiène composée du personnel spécialisé dans ce domaine. La prévention des infections nosocomiales est l'affaire de tous : soignant et non-soignant, patient et visiteur.

## Comité de Sécurité Transfusionnelle et d'Hémovigilance

Si votre état de santé le nécessite, une transfusion pourra vous être prescrite avec votre accord. L'activité transfusionnelle est encadrée par le Comité de Sécurité Transfusionnelle et d'Hémovigilance.

## Bientraitance

Notre établissement est organisé en interne pour prendre en charge tout acte de malveillance physique et/ou moral pratiqué sur vous par votre entourage (famille, professionnels de santé). Si vous avez été victime de tels actes, vous pouvez contacter le responsable de soins du service dans lequel vous êtes hospitalisé(e).

## Non divulgation de présence

Vous avez la possibilité de demander que votre hospitalisation revête un caractère privé en demandant la non divulgation de votre présence à la Polyclinique. Vous devez en faire la demande à l'accueil lors de votre entrée.

La non-divulgation de la présence d'un patient ou d'une personne hospitalisée recouvre la possibilité de ne pas communiquer de données sur sa présence dans l'établissement ou sur son état de santé. Ceci implique aussi de ne pas indiquer les coordonnées relatives à la localisation du patient dans une chambre de l'établissement. (Sauf exception : pour les mineurs soumis à l'autorité parentale et sous réserve des dispositions de l'article L.1111-5 CSP).

## Votre identité : votre sécurité

Dans le cadre des règles d'identité-vigilance et conformément à l'article L 162-21 du code de la Sécurité Sociale, vous devez présenter aux hôtes d'accueil une pièce officielle d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour, livret de famille).

Ces justificatifs sont nécessaires pour sécuriser votre identité tout au long de votre parcours de soins et éviter toute erreur ou homonymie. Vous serez identifié(e) selon les données inscrites sur votre document officiel d'identité. Les professionnels de santé seront amenés, à plusieurs reprises, pendant votre séjour, à vérifier votre identité (acceptez la répétitivité des vérifications, c'est votre sécurité qui est en jeu). Un bracelet d'identification vous sera posé le jour de votre entrée dans l'établissement. Il sera conservé jusqu'à la sortie de l'établissement.

## Mon Espace Santé

L'espace numérique de santé « Mon Espace Santé » est disponible aux usagers du système de santé depuis janvier 2022. Ce service numérique individuel a été mis en place et est géré par l'Assurance Maladie afin de faciliter vos démarches et les échanges avec les professionnels de santé pour une meilleure prise en charge, il remplace le dossier médical partagé. Cet espace numérique permet de :

- Stocker et partager toutes les données de santé : ordonnances, traitements, résultats d'examens, imagerie médicale, antécédents médicaux et allergies, comptes-rendus d'hospitalisation, vaccinations.
- Échanger avec vos professionnels de santé via une messagerie sécurisée.

La Polyclinique de Limoges l'alimente et peut le consulter si le patient ne s'y oppose pas.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur le site <https://www.ameli.fr> ou sur le site <https://www.monespacesante.fr>

## Protection des données

En tant que patient, vous allez faire l'objet d'une hospitalisation au sein de la Polyclinique de Limoges et, à ce titre, vos données à caractère personnel, d'identification et de santé, vont faire l'objet de collectes et de traitements.

Vous disposez de droits sur vos données – accès, rectification, opposition, limitation, portabilité, effacement – pour en savoir, plus consultez la notice d'information disponible en téléchargement sur le site internet de l'établissement [www.polyclinique-limoges.com](http://www.polyclinique-limoges.com), ou sur demande à l'accueil de l'établissement. La notice d'information est également affichée dans les salles d'attente de l'établissement.

La Polyclinique de Limoges s'engage à traiter l'ensemble de vos données collectées de manière conforme aux textes applicables à la protection des données à caractère personnel (Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Européen Général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données).

La notice d'information disponible selon les modalités exposées ci-dessus vous permet également de prendre connaissance de la façon dont vos données sont traitées dans le cadre des activités de la Polyclinique de Limoges.

Un complément d'information sur ces droits vous est fourni dans le texte original sur le site de la CNIL : [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr) ou auprès du Délégué à la Protection des données (DPD) : [dpd@polyclinique-limoges.fr](mailto:dpd@polyclinique-limoges.fr)



## Recherche

Chaque patient est informé de l'éventualité que ses données puissent être utilisées à des fins de recherche, en application de l'article 59 de la loi Informatique et Libertés. Les personnes se prêtant à la recherche et/ou leurs représentants légaux sont, en application de l'article 57 de cette même loi, préalablement et individuellement informés du traitement de leurs données à caractère personnel, via ce livret d'accueil.

Le patient et/ou ses représentants légaux ont le droit de refuser que ces données médicales soient utilisées à des fins de recherche. La personne qui entend s'opposer au traitement des données à caractère personnel la concernant à des fins de recherche dans le domaine de la santé peut exprimer, à tout moment, son opposition par tout moyen auprès de l'établissement détenteur de ces données.

## Dossier médical

Conformément à la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, la Polyclinique s'engage à vous faciliter l'accès à l'ensemble des informations concernant votre santé.

Ces informations sont celles qui ont contribué à l'élaboration et au suivi de votre diagnostic, de votre traitement ou d'une action de prévention. Vous pouvez, à tout moment, prendre connaissance de votre dossier médical. Il vous suffit d'en faire la demande auprès de la Direction.

La communication de ces informations a lieu au plus tard dans les huit jours à compter de la date de réception de votre demande, et au plus tôt après l'observation d'un délai légal de quarante-huit heures. Si les informations auxquelles vous souhaitez accéder datent de plus de cinq ans, l'établissement dispose d'un délai de deux mois pour leur communication.

Pour être recevable, la demande d'accès à votre dossier médical doit être formulée par écrit ou via le formulaire téléchargeable sur notre site internet auprès de la Direction de la Polyclinique, avec une copie de votre carte d'identité. Toutes les modalités de communication dudit document vous seront alors précisées et notamment les frais de copie et d'envoi qui vous seront facturés. En cas de décès, vos ayants droit, s'ils ont pour cela un motif légitime, prévu par l'article L.1110-4 du Code de la Santé Publique, et si vous n'avez pas exprimé d'opposition, peuvent également avoir accès à votre dossier, selon les mêmes modalités, dans le cadre de l'arrêté du 3 janvier 2007.

## Modalité de conservation des dossiers :

L'ensemble des informations administratives et médicales vous concernant constitue le dossier du patient dont le contenu est couvert par le secret médical. A l'issue de votre hospitalisation, le dossier est conservé pour une durée définie par la loi qui est de 20 ans à compter du dernier séjour par l'établissement ou à l'extérieur par un tiers

# Droits et devoirs

agréé. La Direction de la clinique veille à ce que toutes les dispositions soient prises pour assurer la protection et la confidentialité des informations de santé recueillies au cours de votre séjour. Tous les dossiers sont archivés dans des locaux sécurisés.

## Commission des Usagers

Cette Commission veille au respect des droits des usagers et contribue à l'amélioration de la qualité de la prise en charge des patients et de leurs proches. Elle a un rôle de médiation. Elle est essentiellement compétente pour les questions relatives aux conditions de votre prise en charge, que ce soit dans le domaine des soins, des conditions matérielles ou de l'accueil qui vous a été réservé.

Vous pouvez saisir la Commission en adressant une lettre à la Direction. Vous pouvez également vous renseigner auprès du cadre infirmier de votre service.

Vous pouvez également demander les résultats des enquêtes de satisfaction au cadre infirmier dont vous dépendez.

Pour contacter un représentant des usagers : [usagers@polyclinique-limoges.fr](mailto:usagers@polyclinique-limoges.fr)

Composition 2023	Titulaires	Suppléants
Site Emailliers-Colombier	Marie-France LAROCHE AFTC Limousin	Claudine FRICONNET APF France Handicap 87
	Monique LABUSSIÈRE UDAF 87	Ghislaine VEYRIER AFM TELETHON
Site Chénieux	Philippe TATON ASOLIM	Jean-Pierre CIBOT AFM TELETHON
	Marie-Odile HUMBERT ADMD 87	Michel TERREFOND APF France Handicap 87

## Plaintes et réclamations

Vous pouvez déposer vos plaintes et réclamations en envoyant un courrier à l'attention de la direction ou demander un rendez-vous au secrétariat de direction de la Polyclinique : 05 55 45 40 06 ou contacter la Commission des Usagers : [usagers@polyclinique-limoges.fr](mailto:usagers@polyclinique-limoges.fr)

Après accusé de réception du courrier, enquête ou entretien, une réponse vous sera envoyée sous quinzaine avec une proposition de rencontrer la direction et/ou le médecin conciliateur.

## Don d'organes et de tissus

Le don d'organes et de tissus est un geste de fraternité et de solidarité. En vertu de la loi applicable depuis le 1er janvier 2017, chacun d'entre nous est considéré comme donneur d'organes potentiel. Toutefois, si vous n'entendez pas faire de don d'organe, vous devez obligatoirement vous inscrire sur le « registre national de refus » ou rédiger un document attestant votre refus, lequel sera ensuite confié à une personne dédiée. Il est donc important, en amont, que votre choix puisse être connu de vos proches.

Pour toutes questions : [www.dondorganes.fr](http://www.dondorganes.fr) ou [www.agence-biomedecine.fr](http://www.agence-biomedecine.fr)

## Des partenaires

**APaCChE** : Accompagnement Patients de Cancérologie Chénieux-Émailleurs.

L'association APACCHE accompagne tous les patients de cancérologie pendant et après traitement. L'association propose un programme de retour à l'emploi et des ateliers en groupe. Elle oriente également les patients vers les soins de support.

05 55 45 44 15  
apacche87@gmail.com



**LIS** : Limoges Institut du Sein

Le Limoges institut du sein est une association qui rassemble les praticiens intervenant dans le parcours des patientes opérées d'un cancer du sein à la Polyclinique de Limoges.

Le but est de mieux organiser et coordonner le parcours de soins, tout en préservant la qualité de vie des patientes pendant et après les traitements.

Le LIS propose un accompagnement de l'annonce du cancer jusqu'au post cancer, oriente sur des soins de support et informe. Le LIS organise également des réunions interprofessionnelles ou à destination des patients et intervient sur des actions de prévention.

limoges-institutdusein.com  
06 71 40 07 91  
coordinatrice@limoges-institutdusein.com



**Rondisport 87**

Cette association a une mission d'accompagnement des patients obèses ou en surpoids.

L'association s'engage pour le patient : se faire plaisir, redécouvrir son corps, préparer et accompagner son amaigrissement post-opératoire, par une activité physique induisant une dépense énergétique.

rondisport87@hotmail.fr



**La Ligue contre le cancer** a pour objectif l'amélioration de la prise en charge des personnes atteintes de cancer.

Parmi ces différentes prestations, on retrouve l'aide à la vie quotidienne, un volet soins avec, notamment, l'organisation du retour à domicile, des soins de support tels que des soutiens psychologiques, des séances de relaxation ...

**Pour plus d'information, contacter La Ligue contre le Cancer**

23 avenue des Bénédictions - 87000 LIMOGES

Tel : 05 55 77 20 76

Par mail : cd87@ligue-cancer.asso.fr

Site internet : www.ligue-cancer.net

## CHARTRE DE LA PERSONNE HOSPITALISÉE



1 - Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.

2 - Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.

3 - L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.

4 - Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.

5 - Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.

6 - Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.

7 - La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.

8 - La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.

9 - Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.

10 - La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant. Sous certaines conditions, ses ayants droit, en cas de décès, bénéficient de ce même droit.

11 - La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des usagers veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et / ou devant les tribunaux.

**Pour plus d'information concernant les grands principes de la charte de la personne hospitalisée, vous pouvez la retrouver en intégralité, en plusieurs langues et en braille, sur le site internet [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr) et elle peut être obtenue sur simple demande auprès de l'accueil de votre établissement.**



HAUTE-VIENNE

# CHARTRE ROMAIN JACOB

Unis pour l'accès à la santé des personnes en situation de handicap

Valoriser l'image que la personne en situation de handicap perçoit d'elle-même

Valoriser l'accompagnement

Exprimer les besoins

Intégrer la santé au parcours de vie des personnes en situation de handicap

Construire une culture professionnelle commune

Coordonner le parcours de santé

Organiser l'accès aux soins et à la prévention

Faciliter et développer l'accès aux soins ambulatoires

Prévenir et adapter l'hospitalisation avec ou sans hébergement

Améliorer la réponse aux urgences médicales

Faciliter le retour aux technologies de l'information et de la communication

Mettre en œuvre et évaluer la charte



HANDIDACTIQUE

Pour plus d'informations, accédez directement au site [handifaction.fr](http://handifaction.fr)

# CHARTRE DE L'ENFANT HOSPITALISÉ

Le droit aux meilleurs soins possibles est un droit fondamental, particulièrement pour les enfants.



1

L'admission à l'hôpital d'un enfant ne doit être réalisée que si les soins nécessaires par sa maladie ne peuvent être prodigués à la maison, en consultation externe ou en hôpital de jour.

2

Un enfant hospitalisé a le droit d'avoir ses parents ou leur substitut auprès de lui jour et nuit, quel que soit son âge ou son état.

3

On encouragera les parents à rester auprès de leur enfant et on leur offrira pour cela toutes les facilités matérielles, sans que cela n'entraîne un supplément financier ou une perte de salaire. On informera les parents sur les règles de vie et les modalités de fonctionnement propres au service afin qu'ils participent activement aux soins de leur enfant.

4

Les enfants et leurs parents ont le droit de recevoir une information sur la maladie et les soins, adaptée à leur âge et leur compréhension, afin de participer aux décisions les concernant.

5

On évitera tout examen ou traitement qui n'est pas indispensable. On essaiera de réduire au minimum les agressions physiques ou émotionnelles et la douleur.

6

Les enfants ne doivent pas être admis dans des services d'adultes. Ils doivent être réunis par groupe d'âge pour bénéficier de jeux, loisirs, activités éducatives adaptés à leur âge, en toute sécurité. Leurs visiteurs doivent être acceptés sans limite d'âge.

7

L'hôpital doit fournir aux enfants un environnement correspondant à leurs besoins physiques, affectifs et éducatifs, tant sur le plan de l'équipement que du personnel et de la sécurité.

8

L'équipe soignante doit être formée à répondre aux besoins psychologiques des enfants et de leur famille.

9

L'équipe soignante doit être organisée de façon à assurer une continuité des soins à chaque enfant.

10

L'intimité de chaque enfant doit être respectée. Il doit être traité avec tact et compréhension en toute circonstance.



# CHARTRE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ÂGÉE DÉPENDANTE

Cette chartre a pour objectif de reconnaître la dignité de la personne âgée devenue dépendante et de préserver ses droits.

1

## Choix de vie

Toute personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie.

2

## Domicile et environnement

Le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.

3

## Une vie sociale malgré les handicaps

Toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société.

4

## Présence et rôle des proches

Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.

5

## Patrimoine et revenus

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

6

## Valorisation de l'activité

Toute personne âgée dépendante doit être encouragée à conserver des activités.

7

## Liberté de conscience et pratique religieuse

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.

8

## Préserver l'autonomie et prévenir

La prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.

9

## Droit aux soins

Toute personne âgée dépendante doit avoir, comme toute autre, accès aux soins qui lui sont utiles.

10

## Qualification des intervenants

Les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant.

11

## Respect de la fin de vie

Soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

12

## La recherche : une priorité et un devoir

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.

13

## Exercice des droits et protection juridique de la personne

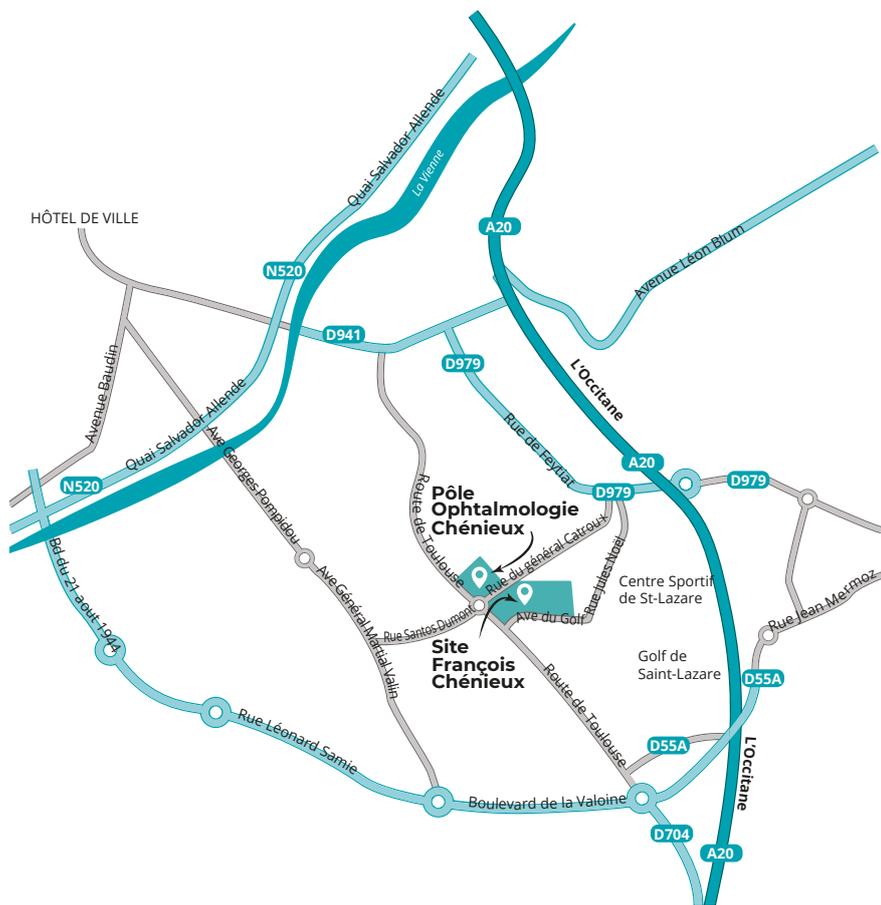
Toute personne en situation de dépendance doit voir protégés non seulement ses biens mais aussi sa personne.

14

## L'information, meilleur moyen de lutte contre l'exclusion

L'ensemble de la population doit être informé des difficultés qu'éprouvent les personnes âgées dépendantes.





### Site Chénieux

18 rue du Général Catroux  
87000 Limoges  
**05 55 45 40 40**

### Pôle Ophtalmologie Chénieux

15 rue du Général Catroux  
87000 Limoges  
**05 55 45 44 60**

Accessibles via les lignes de bus  
4, 15, 24, 32, 44, 62 et D4, arrêt  
« Pôle St Lazare »

### Site Emaillers-Colombier

1 Rue Victor Schoelcher,  
87000 Limoges  
**05 55 43 38 69**

Accessibles via les lignes de bus  
5 et D5, arrêt « Roussillon »

